

PREFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° DCPAT 2017-0310 du 26 juin 2017

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant sur la réglementation du piégeage pour la protection des espèces Loutre d'Europe et Castor d'Eurasie.

Le préfet de la Sarthe, Officier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant sur la réglementation du piégeage pour la protection des espèces Loutre d'Europe et Castor d'Eurasie,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : Le projet d'arrêté préfectoral portant sur la réglementation du piégeage pour la protection des espèces Loutre d'Europe et Castor d'Eurasie, ainsi qu'une note de présentation au public, sont mis à la consultation du public du 29 juin 2017 au 19 juillet 2017.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté portant sur la réglementation du piégeage pour la protection des espèces Loutre d'Europe et Castor d'Eurasie, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Thierry BARON